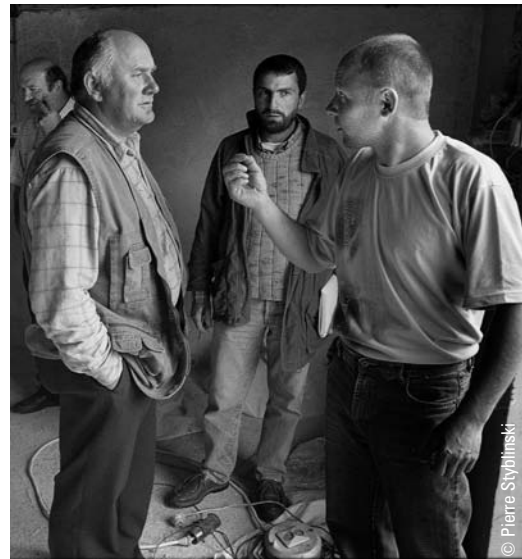


Création d'activités : l'accompagnement associatif en milieu rural



© Alison Hudson



© Pierre Styblinski

Les créations d'entreprises sans salarié sont en hausse depuis plusieurs années. 245 000 ont été créées ou reprises en 2005 pour 200 000 en 2001 (source Insee). Partie prenante de cette dynamique, la «création d'activités» en milieu rural concerne des «très petites entreprises» autour de projets souvent jugés atypiques. Procédant à l'échelle individuelle d'une volonté de créer son propre emploi, elle vise à façonner une activité professionnelle en cohérence avec un projet de vie. Qui pour retrouver une activité, qui pour «vivre au pays», qui pour avoir du temps libre et pratiquer d'autres activités, etc. Au delà de la seule pertinence économique, «ce qui anime les gens, c'est l'activité dont ils veulent vivre, pour tout ou partie». Parce qu'elle participe également au dynamisme des zones rurales, la création d'activités se place à la croisée d'enjeux aux niveaux sociétal, territorial et individuel.

Le mouvement associatif d'éducation populaire rural accompagne l'émergence de ces nouvelles formes entrepreneuriales. Apportant une contribution complémentaire des organismes institutionnels, il est animé par une éthique coopérative et solidaire. Cet engagement repose sur une écoute des «créateurs» soucieuse tant de leurs motivations que du contenu technique de leur projet. L'insertion de l'activité dans les environnements économique et culturel locaux caractérise également ce type d'accompagnement.

Dossier réalisé dans le cadre du projet Edora (voir ci-dessous)

Un collectif associatif sur la création d'activité

Le projet Dora (Dispositif ouvert de ressources et d'accompagnement) réunit des associations à but non lucratif¹, impliquées sur le terrain du développement des territoires ruraux *via* l'accompagnement, le soutien, le conseil et la mise en réseau de porteurs de projets d'installation. Il s'agit d'une dynamique inter-associative, c'est à dire qui réunit des associations d'appartenance différentes, mais qui se rejoignent sur un certain nombre de valeurs et de pratiques.

Cette dynamique s'appuie sur une inter-connaissance ancienne de ces membres de la coordination Celavar (Comité d'étude et de liaison des associations à vocation rurale et agricole). Cette action, mise en pratique en 2002 dans un partenariat Equal Dora (Fonds structurel européen) s'est depuis poursuivie dans le projet Edora. Il a pour objectif d'essaimer les acquis de ces travaux communs.

1- Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales, Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, Peuple et Culture, Culture et liberté, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, Fédération nationale des foyers ruraux.

Des projets en 3 D

Trois échelles de questions interpellent les associations qui accompagnent la création d'activités : quelle société souhaitent-elles participer à construire au travers des activités qu'elles soutiennent ? au niveau local, quelle vie souhaitent-elles voir naître en milieu rural ? Et enfin, que souhaitent-elles permettre aux individus en les accompagnant dans leur création d'activité ? Regards croisés de trois réseaux associatifs engagés dans le développement rural.

Jean Le Monnier, du Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective (Grep)¹ et du Réseau Relier, pointe le souci sécuritaire, au sens large du terme, de notre société. Dans tous les domaines, la prise de risque est souvent peu encouragée par l'environnement social, familial, notamment lorsqu'on parle de création d'activité. Jean-Louis Robillard de l'Afip Nord Pas-de-Calais met en évidence une tendance sociale à l'attentisme : «il fut un temps où l'activité allait de soi, aujourd'hui les gens doivent se prendre en main pour générer de l'activité». L'emploi est difficile à trouver, ce qui modifie le rapport au travail.

«Développer des activités, oui, mais pas n'importe lesquelles», ajoute J.-L. Robillard, «il faut créer des biens et des services qui répondent à un intérêt général, allant dans le sens d'un développement soutenable». J.-Y Pineau précise qu'«aujourd'hui, il y a de plus en plus de projets dits atypiques. Ils mêlent plusieurs compétences pour répondre aux besoins locaux et être viables ; ils sont moins gourmands en espace. Malheureusement ces projets sont encore peu pris au sérieux localement.» C'est un combat

que J. Le Monnier met en avant : faire reconnaître le rôle des «très petites entreprises», qui ont une représentativité dans le tissu économique rural mais dont les dirigeants sont souvent dans des statuts précaires et isolés.

«Nous sommes dans une société très "mobile" et ceci n'est pas sans implications économiques, culturelles, sociales et environnementales. Le lien entre ville et campagne

est bouleversé. Aujourd'hui, les ruraux et les citadins vivent en complémentarité, ils recherchent un accès aux services et un lien à la nature. La campagne est devenue attractive même si les couronnes péri-urbaines s'étalent, ce qui appelle à repenser en urgence la gestion de l'espace», remarque Jean-Yves Pineau du Collectif Ville-Campagne². Mais ces mouvements de population ne sont pas toujours suffisamment anticipés pour permettre un accueil serein des nouveaux habitants.

Envie d'y vivre et d'y accueillir d'autres

La création d'activités en milieu rural renvoie unanimement à la vitalité des territoires. Cette vitalité s'appuie sur l'envie des habitants d'y vivre et d'y accueillir d'autres. J.-Y Pineau insiste sur «la nécessité d'ouvrir les territoires et pour cela de jouer sur les mentalités».

Il explique par ailleurs que «pour être efficaces, les politiques d'accueil doivent reposer sur un triptyque : les conditions économiques (maintenir l'existant et développer la capacité à accueillir de nouvelles activités), les conditions de réceptivité (faire de la place pour accueillir et accompagner l'intégration), et les conditions d'habitabilité (rendre le territoire habité et habitable).» Et d'ajouter : «trop souvent, les élus centrent leurs politiques sur l'entrée économique, ce qui les rend bancales».

J.-L. Robillard remarque également que «les activités générées par le milieu associatif sont souvent de l'ordre de l'auto-emploi, de la très petite entreprise, elles apportent

une plus-value au territoire en terme d'attractivité que les élus locaux reconnaissent. Elles ont une haute valeur sociale.»

Au niveau individuel, «[les porteurs de projets] expriment le besoin de liberté par rapport à la position de salarié, ou l'envie de retrouver une activité dans une société qui n'offre plus d'emploi. Ils ressentent tous l'envie de mettre en cohérence des envies, des valeurs et leur activité professionnelle», explique ainsi J.-L. Robillard. Selon lui, nous devons «cultiver la capacité d'initiatives des personnes, en particulier dans le système scolaire. Il faut favoriser le droit à l'initiative». J.-Y Pineau souligne qu'il convient de faire prendre en compte aux porteurs de projet les caractéristiques du territoire, afin de les sensibiliser à certaines réalités et d'éviter les malentendus. «Être accueilli nécessite une posture d'ouverture par rapport à ce qui existe déjà», analyse-t-il.

«Les associations s'intéressent depuis longtemps à la mise en cohérence du projet de vie avec le projet professionnel», ajoute J. Le Monnier, «aujourd'hui, d'autres structures commencent à y prêter attention, comme les syndicats et d'autres conseillers.

Propos recueillis par Aline Fay (Afip)



1 - Créée en 1964, le Grep organise des débats, coordonne des études autour d'«une éducation ouverte à tous, du développement durable, d'une éthique de la science, de la démocratie participative» et édite la revue Pour. www.grep.fr.
2 - Regroupant 23 organismes, ce collectif travaille sur «la problématique de l'installation et de l'intégration de nouvelles populations en milieu rural». www.projetsencampagne.com

Les chômeurs créent leur entreprise

Les créations d'entreprises sans salariés sont en hausse de 33 % depuis 2002, selon le Portrait social publié par l'Insee début novembre. Les chômeurs ont trois fois plus de chances de devenir des actifs non-salariés que les travailleurs.

Derrière les mots

Les mots création d'activité, très petites entreprises, porteurs de projets sont aujourd'hui largement utilisés. Une bonne raison pour vérifier de quoi on parle.

Initiés, militants, institutionnels, spécialistes utilisent le même lexique autour de la création d'activité. Dans chaque milieu, chaque contexte, chacun fait comme si les définitions étaient évidentes et partagées. Nous savons que cela n'est pas vrai et que le mot dit toujours plus que le concept qu'il désigne : il dit les valeurs et les méthodes de celui qui l'énonce.

Dans le cadre du projet Edora (lire p. 1), le lexique «Derrière les mots...» est donc apparu nécessaire aux protagonistes. Il dit «de quel bois on se chauffe» : puisque ces mots autrefois marginaux sont passés sur le devant de la scène, nous nous devons, eu égard aux valeurs que portent nos associations d'éducation populaire, de définir quel sens nous leur donnons.

De quelle création d'activités et de quelles très petites entreprises (TPE) parlons-nous ?

La TPE pourrait se définir par sa

taille (chiffre d'affaires, nombre d'emplois) puisqu'il s'agit d'une très petite entreprise. Cela est réel mais pas suffisant : pour nous ce critère est moins important que les motivations qui poussent son créateur à créer son propre emploi. De ce point de vue, la TPE n'est pas un moyen de devenir patron, au sens où embaucher des salariés dans le cadre d'un éventuel développement fait rarement partie du projet. Peut-être est-ce plutôt un moyen de ne pas avoir de patron... La TPE n'est pas une PME qui n'aurait pas encore eu le temps ou les moyens de grandir.

Les TPE qui nous concernent ici se distinguent des entreprises individuelles «classiques» (artisanat, commerce) par des activités innovantes ou, plus souvent, des manières innovantes de combiner des activités et des services : entre-

prises agri-rurales ou exploitations rurales, pluriactivité, combinaison de tourisme et de services culturels ou pédagogiques, etc.

L'imbrication entre les sphères privées et professionnelles se lit tant dans la cohérence de lieux (entreprise qui utilise des locaux proches, voire communs avec la famille du créateur), que dans les rythmes de travail (articulation des temps sociaux) et dans la cohérence globale des projets de vie et professionnels (valeurs mises en œuvre). Cette imbrication est à la fois source de complexité (qu'est-ce qui est du ressort de l'entreprise, qu'est-ce qui est du ressort du privé?) et facteur de la viabilité. Elle est souvent l'une des motivations profondes du projet de création d'activités, mais aussi une de ses difficultés concrètes.

Xavier Lucien (dASA - développement animation sud Auvergne)

La très petite entreprise n'est pas une PME qui n'aurait pas eu les moyens de grandir

Autant de temps pour le vivre que pour le faire

Comparées aux créateurs d'entreprises «classiques», les personnes accompagnées par les réseaux d'éducation populaire se distinguent par la nature de leur projet.

Il existe une spécificité du public qui se tourne vers les associations d'éducation populaire pour créer son activité. Même si c'est moins leur profil que la nature de leur projet qui qualifie ces personnes. Elles ne dissocient pas en particulier leur projet de vie et leur projet économique. La majorité des projets de créations d'entreprises accompagnés à l'Espace Ifad¹ de Lodève (34) se réalisent dans les cadres traditionnels et ne présentent pas cette singularité.

Souvent en situation de mutation, de rupture avec un modèle économique dominant, ces porteurs de projets «atypiques» ne s'inscrivent pas dans les politiques d'insertion ou de recherche d'emploi. Ce sont

des personnes qui souhaitent changer de mode de vie, de cadre de vie, gérer leur temps, leur rapport à l'économie... Ils interpellent directement les associations d'éducation populaire pour les accompagner, car souvent elles se reconnaissent dans les valeurs qu'elles affichent.

Leur parcours est donc différent de celui des personnes suivies dans le cadre des dispositifs de retour à l'emploi. La nature de ces dispositifs impose un délai pour la création d'entreprise. Ces cadres formels ne conviennent pas à des porteurs de projets qui ont besoin d'un temps plus conséquent, non bordé, pour finaliser leur projet. Le temps accordé à la mise en place de projets

«atypiques» peut en effet prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. En revanche, le temps consacré à l'activité est appréhendé différemment : la limitation du temps de travail est déterminante pour certains porteurs de projet, dans le souci d'un équilibre avec leur projet de vie.

Ces projets atypiques sont parfois qualifiés de «nomades». Non pas que le lieu n'ait pas d'importance, au contraire. C'est la rencontre du lieu adéquat qui permettra au projet d'aboutir. La vitalité des réseaux existants localement est déterminant dans ce choix du lieu.

Jean-Pierre Dargaud, accompagnement de projet - Ifad de Lodève

1- Institut de formation d'adultes et de développement

La spécificité associative

La spécificité de l'accompagnement associatif repose sur cinq constats.

Définis sous des vocables tels que projets atypiques, installation progressive, projet hors normes, pluriactivité, des projets sont mal pris en compte par les dispositifs classiques d'appui à la création d'entreprises. Ouverte à tout type de public, l'offre associative d'accompagnement s'adapte particulièrement bien à ces catégories. Sa spécificité repose sur cinq constats.

D'abord les accompagnateurs mettent en



Formation

Étymologie : vient de forme (bol, récipient, moule). La forme ne dit pas le contenu, mais le contenant.

Être formateur peut donc signifier être garant du cadre, des règles et non être détenteur d'un savoir. Être formateur peut aussi signifier mettre en forme, ou créer les conditions (les circonstances, le cadre, le contexte) permettant à l'autre de se former. On peut faire de la forme une finalité, dans ce cas la formation peut être un formatage pour adapter les individus aux désirs de l'économie, ou faire de la formation un moyen au service d'un projet éducatif.

Extrait du lexique «Derrière les mots...», Xavier Lucien.

avant une éthique partagée. Bercés sur les principes de l'éducation populaire, ils donnent une place importante au collectif, à la coopération et à la solidarité. Accompagner, c'est non seulement rencontrer l'homme, sa famille et leur projet mais aussi l'insérer sur le territoire.

Ensuite, ils ne se revendiquent ni comme conseiller, ni comme expert et se partagent entre deux conceptions de leurs métiers. Les premiers se déclarent avant tout «animateur» mais avec des compétences pédagogiques de formateurs. Les autres mettent en avant leur fonction de régulation. Ils sont référents ou médiateurs garant de la cohérence des parcours de création.

Des méthodes qui leur sont propres

Leurs pratiques reposent sur des méthodes qui leur sont propres. Tout au long du dispositif, ils vont alterner des temps de travail collectifs avec des temps de travail individuels. Ils vont sans cesse chercher une personnalisation et une souplesse de réponse pour s'adapter au plus près des attentes de chacun. Ils sont sur le terrain et agissent en proximité. Leur posture d'écoute active et leur disponibilité construisent la confiance.

La spécificité associative repose, aussi, sur

des savoir-faire qui donnent la préséance à la motivation de la personne et à son parcours sur l'aspect technique du projet. Ils permettent des constructions collectives, qui mettent petit à petit les porteurs de projet en capacité de construire leur propre choix et qui mobilisent un ensemble de ressources parallèles, puisées dans leur réseau.

Les parcours qu'ils proposent incluent, enfin, des thématiques qu'on relève rarement dans les dispositifs classiques. C'est le cas par exemple d'une session axée sur le développement personnel ou des temps consacrés à l'insertion territoriale du projet.

Les mouvements associatifs se distinguent par la diversité des dispositifs mis en place. Certains conduisent ces accompagnements au fil de l'eau, d'autres ont aménagé un centre de formation fixe, les autres, enfin, ont imaginé des regroupements itinérants. Certains dispositifs s'inscrivent dans le temps avec un accueil du public pérenne d'autres sont ponctuels. Enfin certains ont construit des partenariats territoriaux solides qui légitiment leurs actions.

Par contre tous ont le sentiment de compléter l'offre d'appui à la création d'entreprises.

Gérard Vialle (Civam)

Accompagner : «une attitude d'ouverture et d'empathie pour donner confiance au porteur de projet»

Claire Tessier accompagne des groupes et des personnes dans la création de leur activité depuis plus de dix ans. A l'AFIPAR¹, l'approche territoriale et le public «femmes vivant en milieu rural» ont été les deux clés d'entrée de son travail. «Nous avons remarqué que les femmes étaient nombreuses à porter des projets en milieu rural en tant que bénévoles», souligne Claire, parfois par choix mais aussi faute de moyens pour créer ou rendre viable leur propre activité économique». Les formations «femmes créatrices d'activités» ont permis de développer ces initiatives et de les inscrire dans le champ économique.

«Les compétences en animation sont pour moi la base du travail d'accompagnement», explique cette animatrice. Elle traduit ça par la capacité d'écoute et à faire parler les gens,

pour les amener à formuler leur projet. «J'accompagne une personne et un projet sur un territoire», insiste-t-elle. Les propositions d'accompagnement étaient d'abord collectives. Claire réunit des groupes de personnes pour les faire avancer ensemble sur leur projet de vie, leur projet professionnel et leurs envies pour le territoire. Rapidement, ce cadre collectif a été complété par des entretiens individuels : «cela leur permet d'avancer sur un échéancier, de se donner des étapes plus précises», précise-t-elle.

Au cours la formation, la posture de l'accompagnateur doit s'appuyer sur une «acceptation positive inconditionnelle»². C'est à dire, une «attitude d'ouverture et d'empathie qui va donner confiance au porteur de projet et l'aider à formuler l'ensemble des composante du projet».

Aujourd'hui, Claire travaille à mi-temps dans une couveuse d'activités et d'emploi, «La Ruche». Cette structure propose un cadre pour la réalisation du projet. «Ici, mon travail est beaucoup plus d'accompagner la phase opérationnelle. La Ruche est née du besoin des accompagnateurs et des créateurs d'un outil sécurisant sur les aspects fiscaux, sociaux, juridique et opérationnel leur permettant de sauter le pas plus facilement.», pointe Claire. Par la suite, les créateurs peuvent s'inscrire à plus long terme dans la structure et poursuivre le développement de leur activité dans un cadre collectif.

A. F.

1. Association de formation et d'information des paysans et ruraux de Poitou-Charentes.

2. Telle que définie dans les concepts et méthodologies de l'Activation du développement vocationnel et personnel (ADVP).

Accompagner avant, pendant et après la création de l'activité

Questions croisées à **Éric Chosson**, coordinateur des sites de proximité en Rhône-Alpes, **Xavier Lucien**, formateur à dASA, et **Christian Ridet**, responsable du service de conseil aux créateurs d'entreprises de la Chambre de métiers de l'Ain.

Comment accompagner efficacement en amont de la création d'activité ?

Christian Ridet : Les porteurs de projet doivent être informés des possibilités d'accompagnement, car un tiers d'entre eux viennent à la Chambre de métiers la veille de créer leur entreprise. Ils n'ont fait aucune préparation avec un organisme comme le nôtre. Ils ont souvent vu un banquier, un expert-comptable, un conseiller juridique. La structure qui accompagne le porteur de projet doit être capable d'identifier ses besoins, de saisir où il en est.

Éric Chosson : C'est un double diagnostic : celui du projet et celui des compétences à mettre en œuvre. Les sites de proximité donnent une information générale sur la création d'entreprise et le territoire où celle-ci doit se réaliser. Puis, un appui méthodologique va être proposé, notamment à la formalisation du projet. Ensuite, nous essayons de lui proposer un parcours balisé, clairement établi et compris par elle. Ce qui lui permettra de savoir où elle en est et vers qui elle peut aller chercher un appui complémentaire.

Xavier Lucien : L'accompagnement efficace consiste à mettre au point les conditions permettant aux créateurs d'avancer dans la direction qu'ils ont choisie et non dans celle que nous voudrions pour eux. Puis nous mettons en place toutes les alternances possibles. Les personnes que nous accompagnons doivent travailler seules et en groupe, écrire puis parler, démarcher et travailler matériellement à leur projet. Quels que soient les personnes

et leur milieu culturel, il est fondamental de les aider à mettre leur projet par écrit, ce qui réduit les risques de «dire des bêtises».

Quand passe-t-on à la création en tant que telle ?

C. R. : L'acte de création correspond à un changement de statut.

X. L. : Je ne sais pas si la création est un changement de statut. Parfois, il y a création avant le changement de statut. Les créateurs mettent entre 3 et 6 ans pour passer de l'idée à l'activité. À un moment, certains commencent une activité pour la tester, mais ils ne sont pas en état de devenir travailleurs indépendants à titre principal. Pour autant, il est nécessaire de commencer l'activité car tant qu'ils n'ont pas démarré, ils ne savent pas s'ils sont, par exemple, capables de vendre le produit qu'ils sont en train de fabriquer.

E. C. : Pour certains, l'installation sera nécessairement progressive. Mais à quel stade la création est-elle vraiment effective? Entre en jeu toute la diversité des références, des types de public et des stades d'avancement du projet.

X. L. : La progressivité est nécessaire quand il y a création à partir de rien. Les dispositifs publics existent pour que la progressivité soit possible dans le cadre des reprises familiales. Mais en cas d'innovation tout doit être réalisé en une seule fois, et manifestement ce n'est pas faisable, sauf pour certaines activités. Il faut faire en sorte qu'il soit possible de changer des choses en cours de route.

Que pouvez-vous dire de l'accompagnement après la création ?

E. R. : Il y a le double aspect du suivi : favoriser l'implantation professionnelle du créateur dans le contexte local et faciliter son intégration sociale.

Extrait de la revue *Pour* n°171 (septembre 01).

portraits

Atypiques mais encore ?

Julien, 31 ans, est installé depuis janvier 2005 en tant que tailleur-élagueur dans le Cantal. Originaire de ce département, il avait «envie de ne pas abandonner le coin». En s'y installant, il souhaitait «contribuer à sa survie». Salarié chez Études et Chantiers durant trois ans et demi, il a encadré des chantiers de jeunes volontaires européens. En janvier 2003, il démissionne pour créer sa propre activité, par «envie de travailler seul» et de «ne pas dépendre d'un patron», tout en souhaitant «se garder du temps pour la vie familiale et personnelle».

Olivier, 35 ans, souhaite vivre dans le Cantal. Directeur de restaurant à Avignon pendant 3 ans, il devient formateur dans l'encadrement de chantiers jeunes, une activité qui lui permet de «survivre» et, en parallèle, de travailler à son projet. Son «ras-le-bol du salariat» le pousse en effet à réfléchir à un projet qui lui offre du temps libre. Souhaitant que son activité lui permette de rester en contact avec le milieu culturel local, il projette de créer un atelier de fabrication de yourtes pour des hébergements d'été mais aussi pour l'habitat principal et secondaire.

Eric a été informaticien pendant 6 ans dans une Scop. Intéressé depuis longtemps par l'agriculture biologique, il a ensuite travaillé 4 mois dans une ferme en biodynamie près de Carcassonne. «J'avais besoin de sortir... de casser un schéma...», confie-t-il. Puis il retourne dans le secteur de l'informatique, pour 4 ans. Il projette désormais de créer un «jardin des éléments», mélange entre jardin pédagogique et jardin d'insertion dans le Boulonnais (Pas-de-Calais).

Rebecca, «la belle ferronnière», est créatrice sur métal. A 33 ans, elle est en emploi-jeune, encore pour un an, et souhaite devenir indépendante. Accompagnée par l'association Candela, elle doit affiner son projet sur les volets commercialisation et statut d'entreprise ; ne se «voyant pas artisan», elle projette pour l'instant de travailler sous statut de micro-entreprise.

Création (en cours) d'un site de création contemporaine

Porteurs du projet

A. : 50 ans, célibataire, 2 enfants, sans qualification, artistes plasticien au RMI depuis 10 ans

S. : 45 ans, célibataire, 2 enfants, sans qualification, danseuse au RMI depuis 5 ans

Parcours des porteurs du projet

A. est un artiste plasticien originaire de Vendée. Tout en étant allocataire du RMI depuis de nombreuses années, A. propose et réalise des fresques, des décorations et vend quelques oeuvres lors d'expositions. S. est chorégraphe et professeur de danse moderne. Depuis 5 ans, S. ne trouve plus de travail dans ce secteur.

S. et A., parents chacun de deux enfants, se sont rencontrés il y a dix ans et ont décidé de s'installer ensemble en Pays Mellois (Deux-Sèvres), plus exactement à Chizé. Là, ils peuvent se consacrer à leur art, grâce au calme et à l'espace, et mettre en pratique leur militance : donner l'occasion aux habitants ruraux de connaître et comprendre l'art contemporain.

Dans cette petite commune rurale, le couple mobilise habitants, décideurs politiques et plus largement leur réseau d'artistes pour donner naissance au festival d'art contemporain de Chizé. Après deux éditions réussies (résonance international dans le secteur de l'art contemporain), A. et S. se posent la question de la pertinence à s'investir à plein temps et bénévolement

alors que les enfants grandissent. Il faut financer leurs études, les aider à ne pas se sentir le fruit de parents exclus...

S. et A. décident de professionnaliser leur activité tout en conservant l'autonomie qui leur est chère.

Le projet

Ils projettent de créer une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) «site de création contemporaine». Dans une friche industrielle - un ancien atelier de réparation de machines SNCF -, cette coopérative contribuera à diffuser et faciliter l'exercice de l'art contemporain. En plus de l'organisation du festival international d'art contemporain de Chizé, elle offrira une résidence d'artistes, une arthothèque, des expositions permanentes, des projections, un centre de ressources sur les métiers d'art, une bibliothèque spécialisée, un atelier de danse, un restaurant...

Le projet construit par S. et A. est porté par un collectif composé d'artistes, d'habitants du territoire, de passionnés d'art, d'élus locaux... Outre les financeurs et artistes, plusieurs rencontres ont permis le lancement du projet : l'Afipar, l'Union régionale des Sociétés coopératives de production, le Palais de Tokyo à Paris, le Lieu Unique à Nantes...

Une association de pré-figuration de la Scic est créée en février 2005. Elle a pour objet de donner les moyens (à travers des financements européens, du soutien financier de

fondations et des aides à l'emploi) à A. et S., salariés de l'association, de mesurer la faisabilité du projet : mobiliser bénévoles, financeurs et soutiens politique, acquérir et rénover le site...

Remarques des accompagnateurs

«La complexité de ce projet réside dans la difficulté de mettre autour de la table des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et de faire face aux détracteurs (concurrence sur le secteur, personnes déstabilisées par l'importance du projet...). L'accompagnement doit faire prendre corps à l'idée en disposant de peu de moyens, car les politiques s'engagent sur du concret. Il faut faire en sorte que les élus s'approprient le projet, mais être attentif à rester "gardien du temple" du sens initial voulu par les créateurs. Enfin, à la complexité inhérente à tous projets (recherches de financements, jungle des démarches administratives) vient s'ajouter les difficultés propres à la Scic (trouver et animer les partenariats...).»

Remarques des accompagnés

«Nous n'avions jamais été entendus comme ça, surtout qu'on croyait atterrir chez des "institutionnels" étant donné que nous avons été envoyés pas la commission locale d'insertion. La rencontre a été un déclic qui nous a totalement remobilisés à un moment où nous étions au fond du trou. Après le rendez-vous, on s'est dit on a confiance en nous... ça veut dire que c'est possible !»

Une politique régionale au service de la création d'activités

Dans un souci d'équilibre entre les territoires, les conseils régionaux essayent de combiner aujourd'hui des appels à partenariat sur des dynamiques de projet avec

des actions directes vers la population. Ces deux modes d'intervention permettent de répondre notamment aux problématiques de l'isolement des jeunes mais aussi des adultes fragilisés socialement. Pour soutenir l'initiative locale, la Région Poitou-Charentes a mis en place des

Des bourses tremplins pour l'emploi

«bourses tremplins pour l'emploi», d'un montant maximal de 10.000 €. Elles sont destinées à des porteurs de projet qui veulent créer ou reprendre une entreprise.

Au-delà de la bourse, nous avons mis en relation différents acteurs pour accompagner ces porteurs de projets. Des techniciens de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), des chambres consulaires, des boutiques de gestion, des Pays, et des élus suivent le projet et le

porteur en amont et après la création. Par ailleurs, la Région soutient deux coopératives d'activités et d'emploi et deux couveuses d'entreprises. Cette forme d'apprentissage concret prouve son efficacité pour que des porteurs se lancent, réussissent leur projet, ou décident de se réorienter d'une manière positive.

Jean-Yves Le Turdu,
conseiller régional Poitou-Charentes,
chargé de l'économie sociale et solidaire

Ménigoute veut déborder d'activités

Ce canton rural des Deux-Sèvres a entrepris de redynamiser l'activité locale.

Dans le canton de Ménigoute, des élus, entrepreneurs et autres personnes se sont engagés dans le développement économique de leur zone rurale. «*En s'appuyant sur les ressources existantes localement, il est possible de penser un développement économique durable*», explique Jean-Charles Pied, conseiller municipal de Vasles et conseiller général. À Ménigoute, il repère deux ressources : les activités de proximité déjà existantes et un travail enclenché depuis quelques années autour de la production ovine avec la mise en place du site de Mouton-Village. «*Il s'agit à la fois de maintenir les activités mais aussi de les développer et d'en engendrer d'autres*», précise J-C Pied. L'objectif de ce collectif cantonal est la création d'emploi, notamment féminin. Dans le bourg de Vasles, les locaux sont

**Pallier
au manque
d'hébergement**

souvent vétustes ou mal adaptés aux activités existantes et il en manque pour accueillir de nouvelles activités. Ainsi, les commerçants, soutenus par la communauté de communes dans le cadre d'un programme de maintien des commerces et services de proximité, d'anticipation des transmissions d'entreprises, de séduction d'un nouveau public, réhabilite un atelier d'ébéniste et une ancienne supérette afin de dégager 250 m² de locaux commerciaux. Regrouper ces petites entreprises permet d'éviter l'isolement des entrepreneurs et de mutualiser des moyens. Ce rachat fut aussi l'occasion d'ouvrir des places dans un foyer de jeunes travailleurs afin d'accueillir des apprentis et de nouveaux salariés. C'est une première réponse au manque d'hébergement, repéré comme un frein au développement économique

par certains artisans et commerçants. Une autre ressource pour le canton est la production ovine, à condition de développer les possibilités locales de vente. Une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) se met actuellement en place, regroupant 79 sociétaires, associations et personnes. Dans un premier temps, la Scic reprend une ferme auberge, point de départ du développement de la filière. Les premiers emplois accessibles aux femmes doivent se créer ainsi. Jean-Charles Pied insiste : «*pour imaginer le développement économique de zones rurales isolées, une politique globale, qui prend en charge les différents aspects de la vie des entrepreneurs, est nécessaire, elle doit s'appuyer sur la mise en réseau des différents acteurs*».

A. F.

Les élus ruraux, acteurs clés du développement des TPE

Pour répondre aux enjeux de création d'emplois et d'aménagement dans leur territoire, les élus locaux ont pendant longtemps concentré leur énergie sur l'attraction des entreprises dites importantes (industrie, agroalimentaire...). Mais les fermetures de ces entreprises questionnent la gouvernance des territoires à travers la perte du pouvoir de décision des élus au profit des dirigeants de grandes entreprises.

**Eviter
la frilosité
et encourager
l'initiative**

Grâce au développement d'un tissu économique constitué de TPE diverses et nombreuses, la dynamique territoriale peut-être maintenue ou créée. Dans ce cadre, l'élu joue un rôle fondamental comme moteur d'un partenariat associant élus, organisations professionnelles, associations et représentants des administrations. Il permet la réalisation de diagnostics partagés et aide à la

répartition des rôles de chacun dans l'accompagnement des initiatives de création d'activité.

Les collectivités contribuent également au développement des outils de soutien au développement des TPE : pépinières d'entreprises éclatée, espaces-test, financements de proximité et solidaires, réseaux de services aux personnes, etc.

La posture des élus face aux projets est également déterminante.

Il leur faut éviter la frilosité, pour encourager au contraire l'initiative et le test. Longtemps, les représentants des citoyens se sont positionnés en gestionnaire du quotidien. Leur appui au développement de petites entreprises ne doit pas se résumer à des préoccupations financières.

Thomas Barthout,
(AfiPar)

L'Etat soutient la création des très petites entreprises... dans les textes

La «caravane des entrepreneurs», les concours nationaux d'aide à la création d'entreprises, la communication sur les projets innovants (Agence nationale de valorisation de la recherche, Pôles de compétitivité...), le soutien au développement des services aux personnes... Trop de bruit pour des créateurs d'activités noyés dans la complexité du développement de projets économiques. Et pour cause. Les faits révèlent un large décalage entre les discours volontaristes de l'État et les difficultés rencontrées par les créateurs de très petites entreprises (TPE).

Les repreneurs d'entreprises sont incités à

suite page VIII

développer des projets à travers des dispositifs comme l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprises). Mais que valent ces dispositifs quand les créateurs compétents dans leurs domaines mais néophytes en matière de développement de projets sont considérés comme «loufoques» et incompetents pour développer une activité qui fera appel à des compétences de gestionnaire ? Les structures d'accompagnements conventionnels, seuls partenaires des dispositifs comme la caravane des entrepreneurs, doivent prendre le temps d'accompagner le porteur de projet dans son apprentissage du métier de gestionnaire.

La cohérence de ces dispositifs dans le temps et la volonté de soutien par l'Etat suivant les alternances se posent. Un prêt Eden (Encouragement au développement des entreprises nouvelles) se transforme en prime, pour redevenir un prêt laissant en marge pendant plus d'un an les créateurs victimes de la lenteur des arbitrages ministériels. Les créateurs sont invités à disposer des chèques conseils qu'ils ne recevront que six à douze mois plus tard faute de crédits disponibles dans les services déconcentrés du ministère de l'Emploi.

Par ailleurs, des créateurs d'activité qui ne rentrent pas dans les dispositifs spécifiques aux personnes dites «en difficulté». Ceux là ont deux options, disposer d'un patrimoine financier conséquent pour obtenir la reconnaissance des organismes financeurs et d'accompagnement ou être l'un des quelques heureux élus de concours visant souvent plus l'innovation en terme de produit et de service que de plus-value apportée au territoire dans lequel il s'inscrit.

Des dispositifs tels que l'exonération fiscale de la clientèle (service aux personnes), des annonces relatives à l'indexation des charges sociales sur le Chiffre d'affaires pour les TPE, des dispositifs réglementaires favorisant le test des activités (Contrat d'appui au projet d'entreprendre) sont des progrès en terme de soutien à la création d'activité.

T. B

La Fondation de France se positionne

Entretien avec Florence Bardot, de la Fondation de France.

Quels sont les objectifs de la Fondation de France concernant la création d'emploi ?

Depuis 2003, la Fondation de France soutient, au travers d'un appel à projets, les «initiatives solidaires créatrices d'emploi». Cet appel à projets fait suite à un soutien de longue date de la fondation en faveur du secteur de l'insertion par l'économie. Le constat a été fait que les personnes sortant du parcours de l'insertion peuvent avoir des difficultés à trouver un emploi stable. C'est ce qui motive cet appel, soutenir le développement d'emplois stables dans des structures créant des activités innovantes et d'utilité sociale.

Quelles structures visez-vous ?

Cent projets environ sont soutenus tous les ans. Nous visons principalement les petites associations qui créent leur premier emploi ou qui développent une nouvelle activité, les coopératives ayant une activité d'utilité sociale comme les Sociétés coopératives d'intérêt collectif ou les nouvelles formes de Coopératives d'activités et d'emploi.

Nous soutenons des «têtes de réseau nationales» mais dans une moindre proportion. L'objectif est alors de développer leur capacité à être des structures ressources favorisant la formation, le transfert de méthodologie et la prise de recul de leurs adhérents locaux.

Quels sont les critères que vous définissez ?

Ils sont quatre. Le premier est l'utilité sociale, c'est à dire des activités qui ont une utilité pour des populations ou des territoires en difficulté. Nous accordons également de l'importance à la stabilité et à la qualité des emplois créés. Ensuite, nous insistons sur l'hybridation des ressources. Cela passe par l'augmentation des activités marchandes et une meilleure valorisation des activités non-marchandes. Enfin, le dernier critère est la dimension collective. Derrière cela, il y a la capacité à mobiliser les personnes, notamment les usagers/clients, dans la co-construction du projet.

Quelle est selon vous la plus-value associative ?

Les associations répondent en effet bien aux objectifs de l'appel. Elles ont une capacité à intégrer des personnes dites «atypiques», qui se retrouvent moins dans le système classique d'accès à l'emploi. Ensuite, elles mettent une énergie importante pour la mise en œuvre de leurs projets dans des contextes difficiles. Elles ont une capacité d'innovation et d'inventivité. En milieu rural profond, nous constatons aussi leur capacité à fédérer et à mobiliser les ressources existantes pour surmonter les difficultés.

Propos recueillis par A. F.

Pour en savoir plus

- Le site www.ruralinfos.org dédie un espace spécifique à la création d'activité. Il propose en ligne des actualités, des outils pour les porteurs de projets et les associations les accompagnant... et des liens vers les autres sites référents sur la question.
- «Espaces-test». De Nouvelles dynamiques pour les territoires ruraux», *Transrural Initiatives* n°298, téléchargeable sur www.transrural-initiatives.org.
- Un guide sur les «espaces-test» destiné aux porteurs de projets, aux décideurs locaux, aux gérants de ces espaces sortira début 2007. L'objectif est de repérer dans les différentes structures existantes (couveuses, pépinières...), les outils disponibles pour créer son activité. Tant les structures d'accueils que les dispositifs et les financements qu'elles mobilisent seront détaillés dans des fiches techniques. Ce guide sera disponible auprès de l'Afip (tél. 01 48 74 52 88) ou sur le site www.ruralinfos.org. Une version provisoire est d'ores et déjà consultable en ligne.